



CHRS Sud-Isère

RAPPORT ACTIVITE 2022

5 Place de l'Eglise – 38610 Gières
04 76 59 16 12
chrs@oiseableu38.fr
www.groupementdespossibles.org

**Vous ne connaissez pas le Groupement des Possibles ?
Suivez nos actions sur nos réseaux sociaux :**



@groupementdespossibles


GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Oiseau Bleu est un membre fondateur du Groupement des Possibles

Le **Groupement des possibles** est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de 2 500 personnes accompagnées chaque année dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelques 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

A partir des valeurs associatives, les associations adhérentes ont intégré **trois axes structurants** adoptés par le Groupement des Possibles :

- L'accès aux droits comme préalable
- Le pouvoir d'agir, la citoyenneté, la reconnaissance du savoir d'expériences
- L'approche transversale, décloisonnée

Ainsi que **3 principes d'intervention** :

- Le partenariat
- Le questionnement régulier des pratiques
- L'accompagnement, la formation des acteurs

1. LE MOT DE LA CHEFFE DE SERVICE.....	6
2. FICHE D'IDENTITÉ.....	8
2.1. Généralités.....	8
2.2. Contacts.....	8
2.3. Partenariats.....	9
2.4. Unités d'hébergement.....	10
2.5. Bâtiments.....	10
2.6. Capacité du 1er janvier au 31 décembre.....	10
3. DONNÉES.....	11
3.1. La répartition des places.....	11
3.1.1. Chambres.....	11
3.1.2. Appartements.....	11
3.2. L'activité générale.....	11
3.2.1. Les journées.....	11
3.2.2. La participation des hébergés à la vie du CHRS.....	12
3.3. Les présents du 1er janvier au 31 décembre.....	12
3.3.1. La situation familiale.....	12
3.3.2. L'âge au 1er janvier.....	13
3.3.3. La nationalité.....	13
3.3.4. La situation administrative.....	14
3.3.5. La protection sociale à l'entrée dans la structure.....	14
3.3.6. La situation professionnelle.....	15
3.3.7. La nature des ressources à l'entrée.....	16
3.3.8. Le montant des ressources à l'entrée.....	16
3.3.9. Les difficultés en amont de l'hébergement.....	17
3.3.10. La situation au regard de l'hébergement en amont de la prise en charge.....	17
3.3.11. La santé.....	18
3.3.12. Les thématiques d'accompagnement.....	19
3.3.13. Les points de blocage en vue d'une sortie.....	20
3.3.14. La durée de séjour.....	20
3.4. Les entrants.....	22
3.4.1. La situation familiale.....	22
3.4.2. L'âge au 1er janvier.....	22
3.4.3. La nationalité.....	23

<u>3.4.4. La situation administrative</u>	23
<u>3.4.5. La protection sociale à l'entrée dans la structure</u>	24
<u>3.4.6. La situation professionnelle</u>	24
<u>3.4.7. La nature des ressources à l'entrée</u>	25
<u>3.4.8. Le montant des ressources à l'entrée</u>	25
<u>3.4.9. La situation en amont de l'hébergement</u>	25
<u>3.4.10. La situation au regard de l'hébergement en amont de la prise en charge</u>	26
<u>3.4.11. La santé</u>	26
<u>3.4.12. Les mesures d'accompagnement ou de protection à l'entrée</u>	27
<u>3.4.13. Les besoins d'accompagnement évalués par le prescripteur</u>	28
<u>3.4.14. L'orientation à la demande</u>	28
<u>3.4.15. Les réponses aux demandes d'admission</u>	29
<u>3.4.16. Les motifs de refus</u>	29
<u>3.5. Les sortants</u>	30
<u>3.5.1. La situation familiale</u>	30
<u>3.5.2. L'âge au 1er janvier</u>	30
<u>3.5.3. La nationalité</u>	31
<u>3.5.4. La situation administrative à la sortie</u>	31
<u>3.5.5. La protection sociale</u>	32
<u>3.5.6. La situation professionnelle</u>	32
<u>3.5.7. La nature des ressources</u>	33
<u>3.5.8. Le montant des ressources</u>	33
<u>3.5.9. Les difficultés en amont de l'hébergement</u>	34
<u>3.5.10. La situation au regard de l'hébergement en amont de la prise en charge</u>	34
<u>3.5.11. La santé à la sortie</u>	35
<u>3.5.12. Les thématiques d'accompagnement pendant le séjour</u>	36
<u>3.5.13. L'ouverture des droits pendant le séjour</u>	36
<u>3.5.14. La durée de séjour</u>	37
<u>3.5.15. Croisement de la situation d'hébergement à l'entrée et à la sortie</u>	37
<u>4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</u>	38
<u>5. ANNEXES</u>	40

1. LE MOT DE LA CHEFFE DE SERVICE ET DE L'EQUIPE

Le CHRS a pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder à ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Le fonctionnement du CHRS et l'observation des parcours de vie qu'il abrite permet d'analyser les effets de processus sociaux à partir de démarches endogènes initiées.

Les personnes accueillies au CHRS de l'Oiseau bleu et accompagnées par les professionnels sont des couples avec enfants ou des familles monoparentales composées exclusivement de femmes seules avec enfants. Toutes se heurtent à un cumul de difficultés importantes au sein des sphères privée, sociale ou publique, nécessitant ainsi un accompagnement social, vers l'accès aux droits et aux soins de proximité. Les familles hébergées au CHRS, sont installées au sein d'appartements meublés et équipés, leur permettant d'accéder à une autonomie tout en garantissant le respect de leurs droits et libertés individuelles fondamentales.

Les professionnels intervenant en CHRS accompagnent au quotidien des adultes et des enfants. Les mesures d'accompagnement diligentées sont portées par une équipe professionnelle polyvalente composée de travailleurs sociaux, professionnels de santé et juriste.

La présence d'une psychologue permet de proposer un espace d'écoute et de parole privilégié aux personnes hébergées. Les femmes victimes de violence(s) accueillies au sein du CHRS sont nombreuses, il apparaît essentiel de leur proposer un lieu d'expression dédié en marge de toute contextualisation pré ou post sentencielle, de toutes démarches administratives ou institutionnelles. Les parcours d'exil, de violences intra familiales ou conjugales, économiques comme toutes formes de discriminations sont autant de traumatismes qu'il convient de repérer, écouter et apaiser.

Une infirmière propose par ailleurs, des accompagnements à la santé individualisés et protégés par le secret professionnel. Inscrits essentiellement dans une démarche préventive, les suivis médico-sociaux mis en place permettent de contenir le risque réel de non-recours aux soins.

A cette fin, les deux professionnelles du soin veillent à mailler le territoire, fédérer un réseau de professionnels de santé pour favoriser l'accès aux soins des personnes accueillies.

La proximité de la crèche de l'Oiseau bleu est un réel atout pour le CHRS et les familles accueillies.

Les parents peuvent bénéficier des conseils de professionnels de la petite enfance et de modalités d'accueil facilitées pour leurs enfants.

Le soutien à la parentalité revêt un caractère essentiel pour accompagner le parent dans le repérage et déploiement de ses compétences.

Une animatrice spécialisée développe le soutien à la parentalité près des familles en difficulté.

Le temps de présence d'une infirmière au sein du CHRS est complété auprès de la crèche de l'Oiseau bleu, en qualité de référente santé de l'accueil inclusif et en soutien à la parentalité. Ses interventions apportent une compétence médico-sociale complémentaire aux accompagnements sociaux diligentés en direction des adultes et enfants du CHRS. Les questions de parentalité sont également au cœur des suivis psychologiques proposés aux familles, de la prise en charge éducative à la gestion d'éventuelles répercussions de violences intrafamiliales subies.

La convergence des regards et expertises professionnelles permettent ainsi de développer au plus près des publics vulnérables accueillis une aide adaptée et personnalisée afin de prévenir le non recours aux droits et de favoriser leur insertion sociale.

Pierre angulaire autour de laquelle se déclinent et se coordonnent les accompagnements individuels, le soutien à la parentalité occupe une place centrale au sein des missions et actions collectives associatives mises en œuvre lors des périodes estivales :

Le multi accueil fermant pendant la période estivale, deux semaines destinées à faire vivre la parentalité sont proposées. Des activités ludiques sont organisées conjointement par les professionnels du CHRS et de la petite enfance. En 2022, deux sorties au parc de Walibi et au lac ont été retenues et réalisées.

Très vigilants au soutien de l'adulte dans sa posture parentale, les professionnels proposent des moments éducatifs conviviaux permettant de prolonger le travail effectué toute l'année sur les liens parents-enfants et l'affirmation des compétences parentales, notamment autour de « la réassurance en ses capacités de parent ».

Eu égard aux retours très positifs des enfants et de leurs parents, la collaboration entre le CHRS et la Crèche se poursuivra en 2023 afin de soumettre aux choix des personnes accueillies de nouvelles propositions d'animations et de sorties (*V. réf – Annexe 5 – Bilan des semaines parentalité du 1er au 12 août 2022*).

Des desseins, parfois des rêves de vacances en famille sont exaucés. Huit familles sont parties en été 2022, grâce au concours de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (*V. Réf – Annexe 6 – Bilan 2022 - Accompagnement aux vacances*).

Plus généralement, des propositions d'activités et de sorties sont soumises tout au long de l'année à l'appréciation des personnes accueillies et parfois même suggérées par elles-mêmes :

Ainsi, des sorties familiales, au cœur des espaces naturels sensibles sont proposées à différents moments de l'année. Importantes, elles contribuent à sensibiliser les petits et les grands à la protection de la Nature.

Un projet « sport et bien-être », à destination des femmes accueillies au CHRS a été conçu et réalisé en 2022. En coordination, une sophrologue est intervenue pour sur un temps imparti au Bien-être, une psychologue a animé un groupe destiné à la libération de la parole et un coach sportif a proposé diverses activités physiques. Dix femmes se sont saisies de cette action collective, dont les objectifs pédagogiques poursuivis, consistaient à se reconnecter à soi, se retrouver en tant que femme au-delà de son rôle parental et à favoriser l'estime et la confiance en soi.

Les objectifs de ce projet ont été atteints, il aura permis de laisser vivre les émotions et de libérer la parole de certaines femmes.

Les personnes hébergées ont émis le souhait de prolonger cette expérience et d'apprendre à faire de la bicyclette. Une réflexion transversale permettant de reconduire cette action collective sera initiée en 2023. (*V. Réf – Annexe 3 – Bilan projet sport et bien-être de janvier à juillet 2022*).

Les réunions mensuelles des familles représentent un des temps forts au sein du CHRS, notamment dans le semi collectif. Articulées autour d'une vision collégiale, elles permettent de poser un regard commun approprié et partagé par chacun. Ces temps de concertation incarnent le sens et la raison d'être des projets et actions collectives mis en place.

Les personnes accueillies en CHRS se saisissent de ces moments d'échanges pour identifier et verbaliser le besoin d'être accompagnées dans leurs aspirations d'engagement, culturelles ou artistiques afin de retrouver le pouvoir d'agir.

Les femmes accueillies au sein des hébergements en semi collectif aspirent à quelques moments de liberté, légèreté et quiétude. Exprimés lors des temps consacrés aux réunions des familles, les équipes éducatives se sont employées à proposer et rendre possible des sorties culturelles et artistiques.

Le Festival International de Théâtre Action (FITA) s'inscrit dans une démarche fondée sur la pratique de la création théâtrale collective, dont l'objectif est de donner la parole à des personnes culturellement et socialement défavorisées.

Ce festival répond pleinement aux souhaits exprimés par les femmes du CHRS, de bénéficier d'un temps pour elles, même si cela questionne la culpabilité ou l'anxiété de devoir confier ses enfants à une tierce personne. La sélection des pièces, selon leur thème a lieu lors des réunions des familles.

Les débats entre professionnels et personnes hébergées procédant des choix à arrêter, favorisent une prise de conscience de soi, apportent parfois confiance et réussissent souvent à atténuer le sentiment de solitude face aux difficultés sociales vécues. Le théâtre action permet d'affiner les accompagnements de personnes trop souvent enfermées dans une gestion complexe de leur quotidien.

S'agissant des évaluations quantitatives et qualitatives, onze personnes hébergées dans le semi collectif ont assisté aux représentations théâtrales choisies dont les thèmes étaient le harcèlement scolaire (« H@rcelement(s) ») et le parcours d'exil (« Vies exilées, vies cabossées »). Les pièces, supports pédagogiques et éducatifs pertinents ont permis de travailler, au-delà des échanges partagés, le lien parental en coordination avec les professionnelles de la crèche. La garde des enfants, confiée aux professionnelles de la petite enfance de l'Oiseau bleu, s'est avérée être un vecteur de confiance et de déculpabilisation très intéressant, ayant permis aux adultes de vivre pleinement un moment culturel rare et de s'accorder un temps pour soi (*V. Réf – Annexe 4 – Bilan 20^{ème} édition du FITA*).

Afin de rompre définitivement avec la morosité post-covid, il est apparu nécessaire d'inscrire la fin d'année dans une dynamique festive et joyeuse pour permettre aux familles hébergées de s'approprier pleinement ces moments. L'accueil de stagiaires assistant social, animateurs ou TISF, a favorisé la mise en place d'ateliers cuisine hebdomadaires, comme autant de moments de partage tournés vers la connaissance culinaire de régions du monde.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les personnes accueillies au CHRS ont formulé le souhait de dîner toutes ensemble dans un restaurant. L'équipe des professionnels et les personnes hébergées ont ainsi partagé un moment léger, déconnecté des réalités anxieuses.

En conséquence, une lecture croisée des accompagnements individuels diligentés et actions collectives initiées soulignera, au-delà des éléments d'analyse chiffrés ci-dessous déclinés, la cohérence d'une réflexion transversale, le partage de la vision et des valeurs pour chacune des missions et projets développés au sein du CHRS de l'Oiseau bleu.

2. FICHE D'IDENTITE

2.1.Généralités

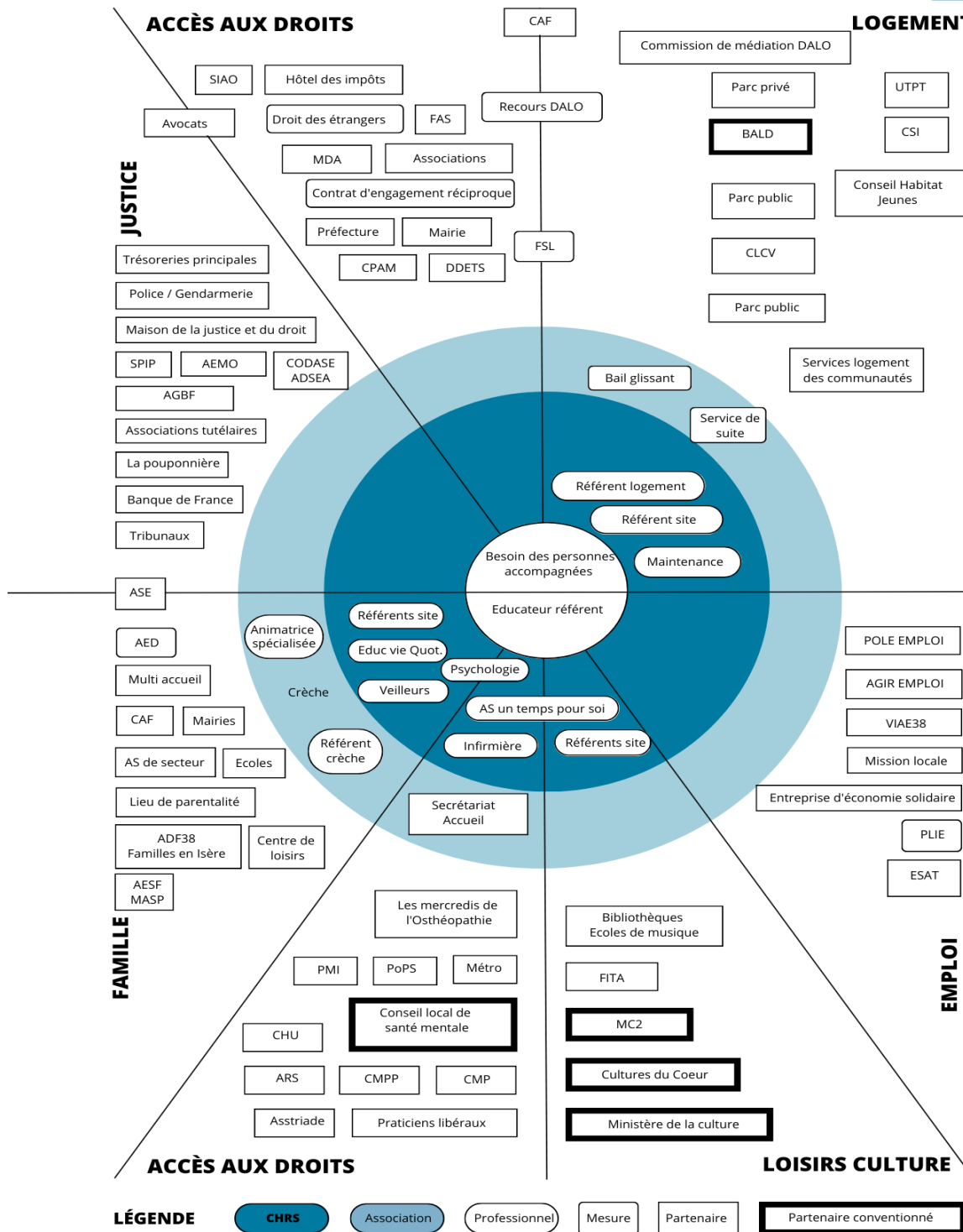
N°FINESS	380782292
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	CHRS Sud Isère
ASSOCIATION GESTIONNAIRE	L'OISEAU BLEU

2.2.Contacts

NOM	MAIL	FONCTION
Candice SIMIER	c.simier@oiseaubleu38.fr	Cheffe de service
Salma HAMI	s.hami@oiseaubleu38.fr	Secrétaire

2.3. Partenariat

Professionnels et partenaires de l'accompagnement des personnes hébergées CHRS Gières



2.4. Unités d'hébergement

Urgence	0
Insertion	91

2.5. Bâtiments

La personne morale est-elle...	Nombre de bâtiments	Nombre de places installées
Locataire du bâti (en collectif) ?	0	0
Propriétaire du bâti (en collectif) ?	1	27
Locataire d'appartements	15	61
Propriétaire d'appartements	1	4
Autre	0	0

2.6. Capacité du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

Au 1er janvier	Hébergement d'insertion	Hébergement d'urgence	TOTAL
Places autorisées	91	0	91
Places installées	88	0	88
Places financées	91	0	91
Au 31 décembre	Hébergement d'insertion	Hébergement d'urgence	TOTAL
Places autorisées	91	0	91
Places installées	92	0	92
Places financées	91	0	91

Commentaire sur l'évolution de la capacité :

Les personnes présentes au 31 décembre 2022 se portent au nombre de 92 personnes, soit 5 couples et 13 familles monoparentales. Chaque personne accueillie bénéficie d'un accompagnement individualisé.

Les familles sorties en 2022 se portent au nombre de 9. Elles se composent de 8 familles monoparentales avec enfants et 1 homme seul.

7 ménages ont pu bénéficier d'une attribution locative dans le parc social, et à ce titre ont fait l'objet d'un accompagnement CHRS Hors Les Murs ou service de suite. Les équipes de travailleurs sociaux entretiennent de bonnes relations partenariales avec les bailleurs sociaux et le BALD.

La durée moyenne d'un accompagnement au sein du CHRS s'élève à 29 mois.

3. DONNEES

3.1. La répartition des places

3.1.1. Chambres

	Individuelles	Collectives
En regroupé	0	0
En diffus	0	0

3.1.2. Appartements

	Studio, T1, T1 bis	T2	T3	T4 et +
En regroupé	8	26	0	0
En diffus	0	19	39	0

Les ménages (couple avec enfants) accueillis en CHRS, sont tous logés en appartement diffus.

2 accompagnés dans le cadre du CHRS Hlm

7 sortis des effectifs d'accompagnement ont bénéficié d'un logement autonome

3.2. L'activité générale

3.2.1. Les journées

Places installées	91
Nombre de nuitées réalisables	27689
Nombre de nuitées réalisées	26518
Taux d'occupation	87.5 %
Taux de vacance *	12.5 %

Commentaires :

La réhabilitation nécessaire de certains hébergements et appartements du CHRS ont pu induire une baisse ponctuelle du taux d'occupation au cours de l'exercice 2022.

Il est également à observer sur l'année 2022, quelques ralentissements s'agissant des orientations transmises par le SIAO, générant des périodes de vacances au sein des places d'hébergement disponibles du CHRS. A compter du mois de novembre 2022, ces orientations ont toutefois repris un rythme régulier et les typologies des ménages orientés permettaient d'envisager leur accueil au CHRS de l'Oiseau bleu.

3.2.2. La participation des hébergés à la vie du CHRS

Eléments qualitatifs sur la participation des hébergés :

Mensuellement, une réunion des familles se tient au CHRS. Essentielle à l'implication de chacun, elle permet de donner la parole aux familles et de définir consensuellement les contours des modalités et conditions d'accueil, mais également d'hébergement.

Ces temps d'échange animent et stimulent la vie en CHRS, lorsqu'il s'agit d'établir un programme culturel, artistique, sportif ou social. Ainsi, le choix de sorties, d'animation d'ateliers collectifs, d'organisation de temps conviviaux relèvent-ils de décisions collégiales.

En 2022, des sorties au théâtre ont été organisées conformément aux préférences thématiques des personnes intéressées.

Des excursions dans les espaces naturels ou sensibles ont été mises en place, parfois en lien avec la crèche pour stimuler la psychomotricité des enfants accueillis ou proposer des activités ciblées, dédiées à la parentalité. Enfin, les temps chaleureux et festifs des fêtes de fin d'année ont été pensés et investis par tous.

Nombre de CVS réalisés à l'année	
	0

3.3. Les présents du 1^{er} au 31 décembre 2022

3.3.1. La situation familiale

	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Homme seul	0	0
Homme seul avec enfant(s)	0	Mineurs : 0
		Majeurs : 0
Femme seule	0	0
Femme seule avec enfant(s)	13	Mineurs : 20
		Majeurs : 2
Couple sans enfant(s)	0	0
Couple avec enfant(s)	10	Mineurs : 12
		Majeurs : 0
Enfant mineur seul	0	0
Total	23	34

3.3.2. L'âge au 1^{er} Janvier

Moins de 3 ans	9
De 3 à 17 ans	23
De 18 à 25 ans	5
De 26 à 59 ans	20
60 ans et plus	0
Total mineurs	32
Total adultes	25
Moyenne d'âge des mineurs	6,6
Moyenne d'âge des adultes	33.82
Total	57

3.3.3. La nationalité

France	27
UE	1
Hors UE	29
NSP	0
Total	57

3.3.4. La situation administrative

CNI	4
CNI citoyen européen	2
Titre de séjour provisoire	12
<i>Avec Autorisation de travail</i>	12
<i>Sans Autorisation de travail</i>	0
Demande d'asile :	0
- Procédure normale	0
- Procédure prioritaire	0
- Dublin	0
- Protection subsidiaire	0
- Statut de réfugié	0
- Réexamen	0
Sans droits ni titres	3
OQTF	0
Autre, précisez	3 (1 APS, 2 réceptionné avec autorisation travail)

3.3.5. La protection sociale

Régime général	4
- dont bénéficiaire d'une mutuelle	4
Aide médicale d'Etat (AME)	3
CSS	18
- dont CSS (ex-CMU-C)	18
Couverture sociale européenne	0
Régime agricole	0
Sans couverture sociale	0
Autre	0
NSP	0
Total	23

3.3.6. La situation professionnelle

En emploi (CDD, CDI)	9
- dont temps partiels	0
En insertion professionnelle (formation, contrats aidés)	3
En recherche d'emploi	5
En invalidité	1
Personnes en IAE	0
AAVA	0
En retraite	0
Inactif	5
Autre	0
NSP	0
Total	23

Commentaire :

Les situations administratives ne permettent pas toujours aux personnes accueillies en CHRS d'exciper d'un titre de séjour assorti d'une autorisation de travail. L'accès à l'autonomie et notamment en matière d'emploi des personnes sans droit ou en possession de droits minorés s'avère dans ces espèces considérablement ralentie et fragilisée.

Les équipes polyvalentes de professionnels au sein du Groupement des Possible s'emploient à développer une vision sociale coercitive et performative pour mettre en œuvre des accompagnements personnalisés, transversaux en lien avec les services VIAE38 – Crèche (etc...) (*V. Réf Note – partenariat avec VIAE38*).

3.3.7. La nature des ressources à l'entrée

Ressources d'activité	8
Retraite	0
Allocations chômage	0
Formation	2
RSA socle	8
RSA activités	1
Allocation adulte handicapé (AAH)	1
Allocation spécifique de solidarité (ASS)	0
Allocations familiales	14
Allocation temporaire d'attente	0
Autre	1
NSP	0
Sans ressources	2
Total	37

Commentaire :

Le CHRS de l'Oiseau Bleu complète les ressources des personnes accueillies afin qu'elles puissent disposer d'un reste à vivre mensuel minimum.

Ainsi en 2022, 5.4% des personnes étaient sans ressources lors de leur admission au CHRS et ont bénéficié à ce titre de secours non remboursables, adaptés à hauteur de leur composition familiale et versés mensuellement par le CHRS.

La hauteur de l'aide dévolue s'inscrit dans une constance relative puisque 21 815€ ont été attribués en 2022 contre 22 658€ en 2021.

3.3.8. Le montant des ressources à l'entrée

Aucune ressource	2
De 0 à 500 euros / mois	1
De 501 à 1000 euros / mois	11
1001 et plus euros / mois	9
Ressources inconnues	0
Moyenne des ressources	804,95
Total	23

3.3.9. Les difficultés en amont de l'hébergement

Séparation / Divorce	4
Rupture familiale	1
Violences conjugales et intrafamiliales	4
Maladie	2
NSP	0
Autre	16
Total	27

3.3.10. La situation au regard de l'hébergement en amont de la prise en charge

Expulsion locative	3
Fin d'hébergement (tiers)	3
Squat / Hébergement insalubre	0
Logement insalubre	0
Sortie du logement suite à :	1
- Violences conjugales et intrafamiliales	1
- Rupture familiale / Mise à la rue	0
Errance / Désocialisation	0
Fin de prise en charge demande d'asile	2
Fin de prise en charge urgence	11
Sortie de plan grand froid	0
Sortie d'établissement spécialisé	2
Sortie de détention	0
NSP	0
Autre	1
Total	23

3.3.11. La santé

Santé mentale	
Personnes ayant des problématiques de santé mentale :	9
- Dont suivi CMP	6
- Dont suivi médecin généraliste	3
- Dont suivi par un psychiatre	0
- Dont suivi par EMLPP	0
- Dont refus de soins	0

Santé physique	
Personnes ayant des problématiques de santé physique :	8
- Dont handicap	1
- Dont maladie nécessitant des soins/une prise en charge régulière	7
- Dont perte d'autonomie	0

Addictions	
Personnes concernées par la dépendance à un produit	2

3.3.12. Les thématiques d'accompagnement

Accès aux droits ²	17
Gestion de la vie quotidienne	0
Solvabilité	4
Gestion budgétaire	6
Accès aux soins	12
Santé mentale	1
Addictions	0
Communication	6
Soutien à la parentalité et à la vie familiale ¹	11
Accès à l'emploi	12
Autre	0
Accès au logement	16
Total	85

¹ V.Réf - Bilan Soutien à la parentalité en 2022

² L'évaluation des accompagnements internes diligentés au sein du CHRS a permis de repérer la nécessité de proposer aux familles accueillies des suivis en multi références. Essentiels pour l'individualisation des accompagnements vers l'accès aux droits, la prise en considération de situations complexes, ou en présence de jeunes majeurs.

Eu égard aux résultats précédemment obtenus, la mise en place de co ou multi références a été systématisée en 2022. Désormais l'admission d'un couple implique la désignation a minima de deux référents pour permettre un accompagnement distinct et individualisé de chacun des membres du couple. Il en est de même en présence d'un mineur proche de la majorité ou d'un jeune majeur.

Il est à noter que certaines situations complexes, ne relevant pas des cadres précités, ont également nécessité la mise en place de multi références pour faciliter les mesures d'accompagnement relevant principalement de l'accès aux droits.

Ainsi en 2022, 44% des familles accueillies en CHRS bénéficient de plusieurs référents sociaux ou/et de santé en qualité de référent individuel.

3.3.13. Les points de blocage en vue d'une sortie

Accès aux droits	8
Ressources trop faibles pour occuper un logement	2
Difficultés familiales	0
Manque d'autonomie	6
Problèmes de santé physiques ou psychiques (déclaré ou observé)	0
Manque de places en logement adapté	0
Manque de places en logement autonome	8
Autre	3
Total	27

3.3.14. La durée de séjour

De 0 à 3 mois	0
De 4 à 6 mois	0
De 7 à 11 mois	0
De 12 à 18 mois	4
De 19 à 24 mois	2
Plus de 24 mois	12
Moyenne durée de séjour	28.94
Total	18

Commentaire : Identification des principaux freins, générateurs d'allongement des durées de séjour.

- Le droit des étrangers

Les situations administratives n'ouvrant aucun droit ou présentant des droits minorés ont pour effet de ralentir considérablement toute possibilité d'insertion par l'activité économique et in fine d'accession à un logement autonome. Pour exemple, les autorisations provisoires de séjour de moins d'un an ne permettent pas l'accès au logement relevant du parc privé ou public.

Ainsi, en 2022, 4 familles accueillies se trouvaient dans une situation administrative complexe dont seule l'absence de régularisation les maintenait en CHRS.

En 2022, 2 familles accueillies ont bénéficié d'une régularisation de leur situation administrative en cours de séjour et se sont saisies des opportunités d'insertion ouvertes notamment par l'activité économique et d'accès au logement. Le travail socio-éducatif a dès lors été renforcé pour accompagner ces personnes vers une autonomie consolidée.

- Le(s) personnes en situation de handicap(s)

Les adultes comme les enfants en situation de handicap(s) n'ouvrant aucun droit ou bénéficiant de droits minorés sont souvent dans l'impossibilité d'initier les démarches utiles pour accéder à l'autonomie.

Les carences des secteurs spécialisés et médico-sociaux sont abyssales. Ainsi, CMP, CMPP, IME ou SESSAD affichent des délais d'attente de plusieurs années. Ces défauts de prise en charge dans les établissements ou services spécialisés créent des situations humaines délicates, aggravant les difficultés et souffrances des adultes comme des enfants et conduisant les parents à l'épuisement voire à la renonciation de tout projet et démarches actives permettant l'accès à l'autonomie.

Les professionnels du soins et sociaux du CHRS, au titre du soutien à la parentalité assument et pallient la carence institutionnelle pour proposer une prise en charge, a minima, des enfants en situation de handicap(s). Insatisfaisante, cette réponse tient en échec toute tentative d'insertion professionnelle des parents d'enfants en situation de handicap(s), les contraignant le plus souvent à renoncer à l'emploi. Humainement, la prise en charge des carences institutionnelles est douloureuse. Professionnellement, elle s'avère chronophage, source de démotivation et de colère chez les professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux (*V.Réf Annexe 1 et 2 – Bilans 2022 de l'infirmière et de la psychologue*).

- Trajectoires vers l'emploi

Il est important d'observer que les publics accueillis en CHRS ne bénéficient pas d'un accès facilité à l'emploi. Plus souvent exposés à de l'emploi précaire ou à des temps partiels, ils sont confrontés à des freins directs inhérents aux offres de formation, et indirects relevant des diverses contraintes de mobilité, d'horaires professionnels, de garde d'enfants et de situations familiales. Et ce d'autant plus, lorsqu'au sein des familles monoparentales, les femmes assument seules l'ensemble des tâches domestiques et éducatives.

Par ailleurs, l'absence de maîtrise de la langue française, l'illettrisme ou l'analphabétisme, ou encore l'insuffisance de formation ou de qualification, les difficultés financières, les problèmes de santé, la garde des enfants sur des horaires professionnels ou jours travaillés atypiques, les difficultés de mobilité, les situations de violences, sont autant de freins identifiés, se cumulant parfois et interférant inévitablement dans l'accès à l'emploi.

La plus-value des engagements conjoints du CHRS et de la crèche de l'Oiseau Bleu permettant l'accueil des très jeunes enfants jusqu'à l'âge de six ans est réelle, pour autant celle des enfants âgées de plus de 6 ans qui sont accueillis sur les temps périscolaires des établissements est toute relative.

3.4. Les entrants

3.4.1. La situation familiale

	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Homme seul	0	0
Homme seul avec enfant(s)	0	Mineurs : 0
		Majeurs : 0
Femme seule	0	0
Femme seule avec enfant(s)	5	Mineurs : 7
		Majeurs : 0
Couple sans enfant(s)	0	0
Couple avec enfant(s)	4	Mineurs : 3
		Majeurs : 0
Enfant mineur seul	0	0
Total	9	10

3.4.2. L'âge à l'entrée

Moins de 3 ans	6
De 3 à 17 ans	4
De 18 à 25 ans	2
De 26 à 59 ans	7
60 ans et plus	0
Total mineurs	10
Total adultes	9
Moyenne d'âge des mineurs	5.12
Moyenne d'âge des adultes	3.28
Total	19

3.4.3. La nationalité

France	8
UE	1
Hors UE	10
NSP	0
Total	19

3.4.4. La situation administrative à l'entrée

CNI	2
CNI citoyen européen	3
Titre de séjour provisoire	2
<i>Avec Autorisation de travail</i>	2
<i>Sans Autorisation de travail</i>	0
Demande d'asile :	0
- Procédure normale	0
- Procédure prioritaire	0
- Dublin	0
- Protection subsidiaire	0
- Statut de réfugié	0
- Réexamen	0
Sans droits ni titres	0
OQTF	1
Autre, précisez	1 (récépissé demande titre de séjour)

3.4.5. La protection sociale à l'entrée dans la structure

Régime général	0
- dont bénéficiaire d'une mutuelle	0
Aide médicale d'Etat (AME)	1
CSS	6
- dont CSS (ex CMU-C)	6
Couverture sociale européenne	0
Régime agricole	0
Sans couverture sociale	2
Autre	0
NSP	0
Total	9

3.4.6. La situation professionnelle à l'entrée

En emploi (CDD, CDI)	1
- dont temps partiels	0
En insertion professionnelle (formation, contrats aidés)	1
En recherche d'emploi	5
En invalidité	0
Personnes en IAE	0
AAVA	0
En retraite	0
Inactif	2
Autre	0
NSP	0
Total	9

Commentaire :

Les personnes en recherche d'emploi peuvent être accompagnées lors de leur accueil en CHRS vers le service dénommé VIAE 38, mis en œuvre par le Groupement des Possibles. Cet accompagnement transversal et spécifique s'adresse à des publics cibles éloignés de l'emploi (*V. Note – Partenariat avec VIAE38*).

3.4.7. La nature des ressources à l'entrée

Ressources d'activité	2
Retraite	0
Allocations chômage	0
Formation	1
RSA socle	3
RSA activités	0
Allocation adulte handicapé (AAH)	1
Allocation spécifique de solidarité (ASS)	0
Allocations familiales	4
Allocation temporaire d'attente	0
Autre	1
NSP	0
Sans ressources	2
Total	14

3.4.8. Le montant des ressources à l'entrée

Aucune ressource	2
De 0 à 500 euros / mois	2
De 501 à 1000 euros / mois	3
1001 et plus euros / mois	2
Ressources inconnues	0
Moyenne des ressources	720.02
Total	9

3.4.9. La situation en amont de l'hébergement

Séparation / Divorce	1
Rupture familiale	0
Violences conjugales et intrafamiliales	1
Maladie	0
NSP	0
Autre	7

3.4.10. La situation au regard de l'hébergement en amont de la prise en charge

Expulsion locative	0
Fin d'hébergement (tiers)	1
Squat / Hébergement insalubre	2
Logement insalubre	0
Sortie du logement suite à :	0
- Violences conjugales et intrafamiliales	0
- Rupture familiale / Mise à la rue	0
Errance / Désocialisation	0
Fin de prise en charge demande d'asile	0
Fin de prise en charge urgence	2
Sortie de plan grand froid	0
Sortie d'établissement spécialisé	2
Sortie de détention	0
NSP	0
Autre	2
Total	9

3.4.11. La santé à l'entrée

Santé mentale	
Personnes ayant des problématiques de santé mentale :	2
- Dont suivi CMP	1
- Dont suivi médecin généraliste	0
- Dont suivi par un psychiatre	0
- Dont suivi par EMLPP	0
- Dont refus de soins	1

Santé physique	
Personnes ayant des problématiques de santé physique :	4
- Dont handicap	2
- Dont maladie nécessitant des soins/une prise en charge régulière	2
- Dont perte d'autonomie	0

Addictions	
Personnes concernées par la dépendance à un produit	1

3.4.12. Les mesures d'accompagnement ou de protection à l'entrée

Référent social	7
Médecin référent	5
Obligation de suivi judiciaire	0
Obligation de soins psychologiques	0
Protection des majeurs	0
Protection de l'enfance	2
Ordonnance de protection	0
Mesure d'éloignement du conjoint	1
Autre	0
NSP	0
Total	15

Les accompagnements à la santé sont confiés à une psychologue et une infirmière au CHRS de l'Oiseau Bleu. Individualisés et protégés par le secret professionnel, ils s'inscrivent dans une démarche curative, mais également de sensibilisation et de prévention permettant de contenir le risque réel de non-recours aux soins.

S'agissant des suivis de santé et psychologique, ils ont concerné en 2022 :

- 15 adultes suivis en santé et 10 en suivi psychologique.
- 15 enfants suivis santé et 4 en suivi psychologique.

Minorer les difficultés vécues par les professionnelles du soin dans leurs pratiques est devenue impossible. Adultes et enfants accueillis nécessiteraient des bilans de santé spécifiques pour éclairer les accompagnements sociaux en place. Cependant, la raréfaction des professionnels de santé comme le nombre de places dans les structures d'accueil adaptées constituent des freins souvent insurmontables tant pour les professionnels que pour les personnes suivies (*V. Réf. Annexe 1 et 2 – Bilans 2022 de l'infirmière et de la psychologue*).

Le manque d'effectivité des mesures judiciaires destinées à la protection de l'enfance impactent la progression vers l'autonomie des personnes accueillies au CHRS de l'Oiseau Bleu.

Nombre de mesures demeurent inexécutées, contraignant alors les professionnels du CHRS et de la crèche à surseoir ou pallier aux carences institutionnelles.

En 2022, deux mesures de protection de l'enfance sont restées sans suite, ni commencement d'exécution.

3.4.13. Les besoins d'accompagnement évalués par le prescripteur

Accès aux droits	7
Gestion de la vie quotidienne	0
Solvabilité	2
Gestion budgétaire	3
Accès aux soins	6
Santé psychologique	0
Addictions	0
Communication	1
Soutien à la parentalité et à la vie familiale	5
Accès à l'emploi	6
Accès au logement	7
Autre	0
Total	37

3.4.14. L'orientation à la demande

SIAO	16
HORS SIAO*	0
Total	16

3.4.15. Les réponses aux demandes d'admission

Nombre de demandes	16
Nombre d'admissions effectives	7
Nombre de refus	9
En liste d'attente à la fin du mois	0
Autre	0
NSP	0
Total	16

3.4.16. Les motifs de refus

Par la structure ...	
Age de la personne	0
Composition familiale inadaptée	1
Modalité d'hébergement inadaptée	0
Incompatibilité avec l'autorisation ou le projet d'établissement	2
Présence d'un animal	0
Évaluation incomplète	0
Autre motif de refus, précisez	1 (accès à un logement)
Total	4

Par la personne ...	
Ne s'est pas présenté à l'entretien / entrée	0
Ne correspond pas à ses attentes	5
Autre	0
Total	5

Les orientations par la plateforme du SI SIAO ont fait l'objet en 2022 d'une étude approfondie en présence des personnels du SI SIAO, de la direction et secrétariat du CHRS, afin d'affiner les critères d'admission. Une présentation confortée par une visite des studios mis à disposition au sein de la structure en semi collectif a permis une meilleure identification des publics susceptibles d'être accueillis. Il arrive encore que quelques compositions familiales orientées ne soient pas en adéquation avec les capacités d'hébergement offertes par le CHRS, mais ces exemples se raréfient. S'agissant de

l'hébergement en semi collectif, le CHRS accueille exclusivement des femmes enceintes ou accompagnées de leurs enfants. Les hébergements relevant du diffus s'ouvrent sur l'accueil de familles dont couple avec enfant ou en attente d'un enfant à naître.

3.5. Les sortants

3.5.1. La situation familiale

	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Homme seul	1	0
Homme seul avec enfant(s)	0	Mineurs : 0
		Majeurs : 0
Femme seule	0	0
Femme seule avec enfant(s)	8	Mineurs : 8
		Majeurs : 0
Couple sans enfant(s)	0	0
Couple avec enfant(s)	0	Mineurs : 0
		Majeurs : 0
Enfant mineur seul	0	0
Total	9	8

3.5.2. L'âge à la sortie

Moins de 3 ans	3
De 3 à 17 ans	5
De 18 à 25 ans	2
De 26 à 59 ans	7
60 ans et plus	0
Total mineurs	8
Total adultes	9
Moyenne d'âge des mineurs	6,25
Moyenne d'âge des adultes	31,66
Total	17

3.5.3. La nationalité

France	7
UE	0
Hors UE	10
NSP	0
Total	17

3.5.4. La situation administrative à la sortie

CNI	1
CNI citoyen européen	1
Titre de séjour provisoire	6
<i>Avec Autorisation de travail</i>	6
<i>Sans Autorisation de travail</i>	0
Demande d'asile :	0
- Procédure normale	0
- Procédure prioritaire	0
- Dublin	0
- Protection subsidiaire	0
- Statut de réfugié	0
- Réexamen	0
Sans droits ni titres	0
OQTF	0
Autre, précisez	1 (récépissé)

3.5.5. La protection sociale

	ENTRÉE	SORTIE
Régime général	0	0
- dont bénéficiaire d'une mutuelle	0	0
Aide médicale d'Etat (AME)	1	0
CSS		
- CSS (ex CMU-C)	8	9
Couverture sociale européenne	0	0
Régime agricole	0	0
Sans couverture sociale	0	0
Autre	0	0
NSP	0	0
Total	9	9

3.5.6. La situation professionnelle

	ENTRÉE	SORTIE
En emploi (CDD, CDI)	1	4
- dont temps partiels	0	0
En insertion professionnelle (formation, contrats aidés)	1	0
En recherche d'emploi	5	4
En invalidité	0	0
Personnes en IAE	0	0
AAVA	0	0
En retraite	0	0
Inactif	2	0
Autre	0	1
NSP	0	0
Total	9	9

En 2022, six familles accueillies en CHRS ont pu accéder à un logement autonome du fait de leurs situations financière et professionnelle consolidées (soit, 66,6% des accompagnements) ou de la perception de minima sociaux (soit, 33,3% des accompagnements).

3.5.7. La nature des ressources

	ENTRÉE	SORTIE
Ressources d'activité	1	4
Retraite	0	0
Allocations chômage	0	0
Formation	0	0
RSA socle	5	3
RSA activités	0	2
Allocation adulte handicapé (AAH)	0	1
Allocation spécifique de solidarité (ASS)	0	0
Allocations familiales	5	5
Allocation temporaire d'attente	0	0
Autre	1	0
NSP	0	0
Sans ressources	2	1
Total	14	16

3.5.8. Le montant moyen des ressources

	ENTRÉE	SORTIE
Aucune ressource	2	1
De 0 à 500 euros / mois	1	0
De 501 à 1000 euros / mois	5	7
1001 et plus euros / mois	1	1
Ressources inconnues	0	0
Moyenne des ressources	670.77	790.23
Total	9	9

3.5.9. Les difficultés en amont de l'hébergement

Séparation / Divorce	1
Rupture familiale	0
Violences conjugales et intrafamiliales	2
Maladie	1
NSP	0
Autre	6

3.5.10. La situation au regard de l'hébergement en amont de la prise en charge

Expulsion locative	1
Fin d'hébergement (tiers)	1
Squat / Hébergement insalubre	0
Logement insalubre	0
Sortie du logement suite à :	2
- Violences conjugales et intrafamiliales	2
- Rupture familiale / Mise à la rue	0
Errance / Désocialisation	0
Fin de prise en charge demande d'asile	0
Fin de prise en charge urgence	3
Sortie de plan grand froid	0
Sortie d'établissement spécialisé	1
Sortie de détention	0
NSP	0
Autre	1
Total	9

3.5.11. La santé à la sortie

Santé mentale	
Personnes ayant des problématiques de santé mentale :	6
- Dont suivi CMP	1
- Dont suivi médecin généraliste	3
- Dont suivi par un psychiatre	2
- Dont suivi par EMLPP	0
- Dont refus de soins	0

Santé physique	
Personnes ayant des problématiques de santé physique :	4
- Dont handicap	1
- Dont maladie nécessitant des soins/une prise en charge régulière	2
- Dont perte d'autonomie	1

Addictions	
Personnes concernées par la dépendance à un produit	2

3.5.12. Les thématiques d'accompagnement pendant le séjour

Accès aux droits	9
Gestion de la vie quotidienne	2
Solvabilité	3
Gestion budgétaire	3
Accès aux soins	4
Santé mentale	2
Addictions	2
Communication	1
Soutien à la parentalité et à la vie familiale	7
Accès à l'emploi	7
Autre	0
Total	40

3.5.13. L'ouverture des droits pendant le séjour

CSS	2
Sécurité sociale	0
RSA	2
AAH	1
RQTH	1
Indemnisation chômage	1
Pension d'invalidité	0
Accès à une régularisation administrative au cours de l'hébergement	3
Autorisation de travail	1
Prestations familiales	2
Retraite	0
Autre	0
NSP	0
Aucun	4
Total	17

3.5.14. La durée de séjour

De 0 à 3 mois	0
De 4 à 6 mois	1
De 7 à 11 mois	1
De 12 à 18 mois	1
De 19 à 24 mois	1
Plus de 24 mois	5
Moyenne durée de séjour	31.11
Total	9

3.5.15. Croisement de la situation d'hébergement à l'entrée et à la sortie

Entrée → Sortie ↓	Errance / Rue	Logement autonome	Logement adapté	Hébergé(e) structure	Famille / Tiers	Établissement spécialisé	Autre
Errance / Rue							
Logement autonome		1		6			
Logement adapté							
Hébergé(e) structure							
Famille / Tiers					1		
Établissement spécialisé							
Autre				1			

4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La préparation à l'insertion passe par l'hébergement, l'accompagnement et l'implication dans des projets individuels et collectifs. L'objectif est de proposer un cadre clair et cohérent pour aider les personnes accueillies à s'insérer de façon pérenne. La mobilisation du Droit dans la prévention et lutte contre les inégalités et discriminations permet cette préparation de l'insertion.

L'analyse des données chiffrées, ci-dessus présentée, précise au sein du dispositif d'Insertion déployé le développement des missions du CHRS, mais permet également l'identification de certaines de certaines limites.

Il conviendra à cette fin, de s'attarder quelque peu au sein de la conclusion, sur les difficultés d'accès aux dispositifs de droit commun, d'évaluer leurs incidences sur la capacité à agir des personnes et notamment en matière d'emploi et de santé. Et enfin, de poser un regard circonstancié sur le développement et les limites des actions dévolues au soutien de la parentalité et protection de l'enfance.

- **La précarité est accentuée par des difficultés d'accès aux dispositifs de droit commun.**

En premier lieu, les situations administratives complexes des personnes sans droit ni titre ou bénéficiant de droits minorés freinent considérablement leur insertion et progression vers l'autonomie. Les absences de titre de séjours, les autorisations provisoires de séjour ne permettent pas l'accès au logement relevant du parc privé ou public.

En second lieu, les démarches administratives lentes ou ralenties entraînent de lourdes conséquences sociales. Les personnes d'origine étrangère ou les publics en grande précarité sont particulièrement impactés par les difficultés d'accès aux organismes sociaux et démarches administratives.

Enfin, la fracture numérique est un facteur de difficulté sociale d'une ampleur sans précédent. Le public accueilli en CHRS cumule souvent précarité sociale et numérique. La fracture numérique agit comme un frein supplémentaire à l'autonomie, les démarches sociales et professionnelles étant de plus en plus fréquemment à réaliser « en ligne ». Les accompagnements sociaux sont dès lors renforcés pour optimiser l'assistance et permettre la mise en place de formation de proximité.

- **Les freins sociaux agissent incidemment sur la capacité à agir des personnes accueillies en CHRS, notamment en matière d'emploi et de santé.**

Les obstacles à l'insertion professionnelle, spécialement pour les femmes en situation de monoparentalité sont renforcés. Lorsque ces derniers se cumulent à la précarité, ils constituent un véritable risque pour l'emploi et l'autonomie.

Les difficultés d'accès aux soins exacerbent le risque de non recours des publics accueillis en CHRS. Le manque d'offres de soins et de places d'accueil en structures et services médico-sociaux affectent durablement, gravement et parfois tiennent en échec les parcours d'insertion des personnes accueillies en CHRS. En l'espèce, les interventions de professionnelles du soin de l'Oiseau bleu, à qualité d'infirmière et de psychologue, permettent a minima de prévenir les risques de dégradation de la santé de l'ensemble des personnes accueillies.

(V. Réf Annexe 1 et 2 – Bilan de l'infirmière et de la psychologue)

- **Les difficultés observées lors des interventions destinées au soutien à la parentalité des familles relèvent principalement de l'insertion socio professionnelle et de la protection de l'enfance.**

En synergie, la crèche et le CHRS de l'Oiseau Bleu proposent des actions collectives et suivis individuels destinés à soutenir la parentalité. Transdisciplinaires et transversaux, des accompagnements permettent de renforcer l'accès aux droits des personnes les plus fragiles et de prévenir le non recours. En ce sens, ils favorisent l'insertion sociale des personnes accompagnées, notamment socio-professionnelle.

Il est toutefois observé, que les publics accueillis en situation d'insertion professionnelle ou en emploi sont très exposés à des conditions de travail difficiles (contrats de travail précaires, travail de nuit ou de Week-end, etc.). Aussi, sont devenus autant de conditions et de freins à lever pour agir efficacement en faveur de l'autonomie économique des personnes concernées, le déploiement d'accès à des modes de garde d'enfants sur des horaires atypiques et le développement de plus grandes amplitudes horaires.

Les hébergements proposés au sein du CHRS, associés aux spécificités des modalités d'accompagnement diligentés en lien avec la crèche de l'Oiseau bleu, apparaissent souvent rassurants du point de vue de la protection de l'enfance.

Il est toutefois à déplorer que nombre de mesures destinées à la protection de l'enfant, à son assistance, son éducation, son insertion et son accès aux soins demeurent inexécutées.

Par voie de conséquence, les professionnels du CHRS et de la crèche se voient contraints de pallier aux carences institutionnelles et de veiller au maintien fragile d'un équilibre oscillant entre l'adhésion à l'accompagnement diligenté près du (des) parent(s) de l'enfant protégé et la protection du mineur. Cet exercice placebo et sensible, loin d'être satisfaisant, préjudiciable et ralentit considérablement les évolutions vers l'autonomie des personnes concernées.

En conclusion, il apparaît que les perspectives de l'année 2023 sont nombreuses, le développement du CHRS hors les murs doit se poursuivre, les réflexions avec la crèche de l'Oiseau bleu relevant de la mise en place d'actions autour de la parentalité, du développement de l'offre de nouveaux modes de garde sont essentiels pour atteindre les objectifs d'insertion sociale et d'autonomie des personnes accompagnées.

Des temps de travail destinés à l'identification et la mise en place d'outils permettant d'optimiser les accompagnements ou les transmissions d'informations utiles ou le repérage de nouveaux besoins en formation professionnelle seront indispensables.

Du partage de la vision et de valeurs, à la mise en place de projets, voici les expérimentations qu'il s'agissait d'identifier au titre de l'exercice 2022 afin de structurer les missions et actions déléguées pour les années à venir, avec la volonté d'aller plus loin ensemble.

5. ANNEXES

Annexe 1 – Bilan 2022 Infirmière

Le CHRS bénéficie d'un poste infirmier à mi-temps, qui permet de proposer un accompagnement, sans caractère obligatoire, pour et vers la santé.

Ce dernier étant complété par un temps partiel, à hauteur de 0,20%, l'infirmière intervient également en référente « santé et accueil inclusif » et en soutien à la parentalité auprès des enfants accueillis concomitamment au CHRS et à la crèche de l'Oiseau bleu.

Lors de l'accueil d'une nouvelle famille au sein du CHRS, il lui est proposé un entretien autour de la santé de l'adulte et des enfants. Cette première prise de contact permet de préciser le contexte d'accompagnement vers la santé somatique et mentale. Il est rappelé lors de cet entretien que l'infirmière est soumise au secret professionnel.

Dans un secteur en tension, les prises en charge médicales, psychiatriques et/ou psychologiques sont peu accessibles et contribuent à éloigner les populations accueillies en CHRS de l'accès aux soins. L'obstruction du service des urgences hospitalières est une conséquence directe des difficultés de la mise en place des suivis médicaux nécessaires.

Exemples – La presque impossibilité de trouver un médecin généraliste qui accepte d'être « médecin traitant » est une difficulté réitérée lors de l'accompagnement vers le logement autonome de la personne accueillie en CHRS. Les services médicaux de week-end, jours fériés et nuits sont quasi inexistantes ou débordés, les déplacements de SOS médecins se raréfient entraînant un afflux vers les services d'urgence.

Il résulte de ces observations, une inadéquation manifeste entre les demandes des CPAM en termes de prévention et les possibilités de prise en charge qui alourdissent les accompagnements en CHRS (Exemple - dentiste enfants avec M'Tes dents). Par ailleurs, la fracture numérique constitue un frein limitant ou empêchant le recours aux soins.

Ainsi, la nécessité d'un partenariat très solide et ancré n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui, mais fédérer un réseau de professionnels s'avère de plus en plus difficile.

En 2022, trente personnes adultes et enfants ont été accompagnés dans le cadre du CHRS vers des soins et bilans dentaire, ophtalmique, gynécologique, obstétrique. Les suivis des carnets de vaccination et de handicap ont également été diligentés.

L'accompagnement vers le soin est un attribut essentiel de l'accès à l'autonomie. Il permet aux bénéficiaires de reprendre confiance en eux, de faire valoir leurs droits à la santé pour aller mieux physiquement comme psychologiquement, d'assumer leurs responsabilités en qualité de chef de famille, de préparer l'avenir par la prévention, de connaître son corps afin d'effacer certains tabous notamment sur des sujets telle que la contraception.

L'accompagnement vers la santé prépare et contribue à une insertion professionnelle réussie.

Depuis 2021 (Décret du 30 août 2021), la réglementation relevant du fonctionnement des crèches requiert la présence d'un référent de santé ou médecin référent.

A ce titre, l'infirmière du CHRS s'emploie à mettre en place les missions du référent santé auprès des enfants accueillis à la crèche de l'Oiseau Bleu. Les suivis sanitaires, médicaux comme l'animation de temps collectifs dédiés à la sensibilisation et prévention en termes de santé relèvent des compétences du professionnel. Le référent santé participe au repérage de certaines pathologies et accompagne les parents et leurs enfants vers leurs prises en charge.

Les missions effectuées en qualité de référent santé près de la crèche s'inscrivent en parfaite cohérence dans les actions de soutien à la parentalité développées par les professionnels de la petite enfance au sein du CHRS et de la crèche de l'Oiseau Bleu.

En conclusion, l'infirmière est un acteur essentiel de l'équipe socio-éducative mobilisée et dynamique du CHRS et de la crèche de l'Oiseau Bleu. Elle coordonne les parcours de soins des personnes accueillies en CHRS, apporte sur les temps de réunions d'équipe un point d'éclairage aux problèmes de santé perçus par les professionnels du secteur social, participe aux synthèses des familles dont elle assure l'accompagnement. L'infirmière est par ailleurs, force de proposition pour mettre en place des actions collectives déclinées autour de temps d'animation, de loisirs et d'informations.

Annexe 2 – Bilan 2022 Psychologue

Au cours de l'année 2022, les missions de la psychologue se sont déclinées majoritairement à travers les interventions suivantes :

Accompagnements thérapeutiques individuels pour les adultes, majoritairement les femmes hébergées à l'Oiseau Bleu. Le professionnel reçoit des demandes de la part des mères pour une intervention ponctuelle ou bien pour un suivi plus long. Cela peut concerner des problématiques individuelles précises ou bien être lié à la parentalité (questionnements liés à leurs pratiques éducatives ou bien à leurs enfants). La demande peut venir des mères elles-mêmes, mais aussi de la part des travailleurs sociaux, qui me sollicitent sur des observations. Cela concerne environ une dizaine de parents. Pour ce faire, et selon les besoins et disponibilités des parents, des déplacements réguliers au foyer des familles sont possibles tout comme un accueil au CHRS ou bien sur d'autres lieux.

La psychologue assure également l'accompagnement thérapeutique individuel de plusieurs enfants (entretiens ponctuels et suivi à long terme). Le suivi s'est terminé avec certains et continue avec d'autres. Le professionnel a bénéficié de la part de l'Oiseau Bleu de l'achat d'outils thérapeutiques, supports précieux pour les séances thérapeutiques avec des enfants. La demande peut venir des parents mais aussi de la part des travailleurs sociaux, à partir de leurs observations ou de leurs préoccupations. Cette année, cela a concerné quatre enfants.

La présence de la psychologue est requise pendant les réunions d'équipe Crèche et CHRS. Cela permet de fournir un éclairage clinique sur la question des enfants en crèche, et des parents hébergés au CHRS ; de mettre en lien les informations pour une cohérence thérapeutique globale à travers une approche transversale, mais aussi de nourrir et d'être nourrie par la richesse du travail pluridisciplinaire sur l'accompagnement global des familles ainsi que sur l'axe parentalité.

La professionnelle réalise des temps d'observation des enfants accueillis à la crèche, qu'ils soient du CHRS ou bien de la Ville. Ces temps d'observation et de partage avec les enfants permettent au professionnel d'avoir ses propres éléments d'analyse pour vérifier le bien-être et la bonne évolution des enfants, de mettre en lien ce qu'il perçoit avec les observations et le vécu des professionnelles de la crèche, de mettre également en lien avec les éléments d'observations des parents et de ceux des travailleurs sociaux. A partir de cela, on peut attendre de la psychologue des conseils éducatifs et pédagogique, mais aussi un travail global sur la parentalité.

Les missions de la psychologue consistent également à soutenir les travailleurs sociaux dans leur accompagnement. Dans cette perspective, ils sont amenés à solliciter concernant leurs interventions auprès des différentes familles dont ils ont la référence. Inversement, la psychologue peut être amenée à faire la même démarche, par exemple pour éclairer certains aspects d'une problématique sur laquelle elle travaille.

Par ailleurs, pour le bon avancement des démarches médicales et sociales des familles, la professionnelle est régulièrement amenée à rédiger des écrits, majoritairement des attestations, plus rarement des rapports, à destination des familles.

La mise en lien avec les partenaires professionnels dans le domaine médical et psychologique notamment, est une partie importante de son travail (CMPA, CMPE, CMPP, psychologues, neuropsychologues, professionnels de structures de soins experts de certains troubles etc...). Les familles, notamment les enfants, bénéficient souvent d'une prise en charge et de soins pluridisciplinaires. Afin d'engager ou de poursuivre certaines démarches de soins, une mise en lien, et un maintien régulier de ce lien s'avère nécessaire, pour les enfants comme pour les adultes.

En outre, et du fait de la complémentarité de leurs missions, un étroit travail de collaboration est réalisé avec l'infirmière. En effet, sur certains aspects du soin, en particulier pour les enfants, elles allient leurs compétences pour mettre en place les démarches nécessaires. Cette collaboration est née des constats de leurs pratiques professionnelles respectives. Cela a été le cas pour deux enfants cette année. Pour certains adultes, la symptomatologie psychosomatique dont ils souffrent les amènent également à travailler de concert.

Plus à la marge, les missions de bases de la psychologue ont été étendues de plusieurs façons :

Disponible pour les parents de la commune dont les enfants sont accueillis à la crèche de l'Oiseau Bleu. Lors de l'année 2022, deux parents de la commune ont sollicité une séance ponctuelle afin de les accompagner sur des points éducatifs, parentalité, évolution de leur enfant.

Durant l'année écoulée, la professionnelle a été sollicitée pour une intervention exceptionnelle sur deux services du groupement : des décès sur ces deux services ont nécessité sa présence sur une réunion collective ainsi que la mise en place de plusieurs séances thérapeutiques à destination des professionnels et des hébergés de ces services.

Sur des temps pluridisciplinaires hors Oiseau Bleu, la psychologue a été invitée à plusieurs instances concernant une famille du CHRS, dont la mère bénéficiait d'un accompagnement thérapeutique réalisée par la professionnelle du CHRS, ainsi qu'à une réunion ESS pour un enfant du CHRS.

Un travail de gestion de conflit a été réalisé pour une famille, nécessitant la mise en lien avec des personnes extérieures au CHRS (voisinage).

La psychologue a également pu accompagner certaines familles lors de rendez-vous liés au soin ou à la prise en charge médicale, notamment du fait d'un besoin important d'être rassuré (cela concerne environ une demi-douzaine de rendez-vous)

Enfin, la professionnelle a participé à plusieurs journées de formation/sensibilisation thématiques liées à sa profession.

Annexe 3 – Bilan Projet Sport et Bien-être de Janvier à Juillet 2022

Présentation succincte et nombre de participantes :

Ce projet était à destination des femmes. Pour qu'il soit envisageable, il nous a fallu penser à un système de garde d'enfants (familles monoparentales en majorité). Nous avons pensé ce projet en trois axes :

- 1) Bien-être : 6 séances de sophrologie (1h chacune) avec une sophrologue.
- 2) Libération de la parole : 5 séances « Groupe de parole » (2 heures chacune) avec une thérapeute.
- 3) Sport : 6 séances (1h30 chacune) avec un coach sportif.

+ une séance de photographie (à la demande des participantes, celle-ci a eu lieu avec leurs enfants).

10 dames ont participé sur l'ensemble du projet.

Besoins / constats auxquels ce projet a répondu :

Lors d'entretiens individuels et d'activités proposés aux familles, elles ont été nombreuses à évoquer un « besoin de temps pour elles », de « s'accorder des moments de pause », d'espaces sans leurs enfants. Nous avons pu proposer les axes énoncés précédemment, en organisant la garde des enfants par la Compagnie des familles.

Objectifs :

- Généraux :
 - 1) Se reconnecter à soi.
 - 2) Se retrouver en tant que femme au-delà de son rôle de mère.
 - 3) Favoriser les potentialités de chacune, l'estime de soi et la confiance en soi.
- Spécifiques :
 - 1) Expérimenter de nouveaux espaces de découverte de soi-même.
 - 2) Prendre soin de soi, de son corps et de son esprit.
 - 3) Libérer la parole et vivre ses émotions.

De façon globale, ces objectifs ont été atteints mais nous constatons une très faible participation pour le « Groupe de parole » par exemple. Cet objectif est difficilement évaluable à court terme mais il aura peut-être un impact sur la durée. Nous pouvons émettre l'hypothèse que de proposer ce type d'action peut permettre une prise de conscience sur l'importance de libérer la parole.

À travers ce projet, le but était de créer un espace pour libérer le corps et l'esprit, un temps de lâcher prise, et

d'évacuer un moment sa charge mentale. L'accès à ce type d'espace a été favorisé dans le cadre de ce projet mais le lâcher prise est difficilement évaluable dans un autre contexte et à court terme.

Retours des participantes :

« J'ai passé un moment agréable avec mon fils lors de la séance photo ! »

« Les séances de sport m'ont vidé la tête. »

À propos de la sophrologie : « ça m'a fait du bien ! » ; « C'était super, ça permet de s'évader ! » ; « C'était très décontractant, j'ai beaucoup aimé ! »

Suite au projet :

Il serait intéressant de poursuivre ce projet avec de nouvelles actions et en reconduisant les séances de photographie en famille et de sport, qui ont rencontré un grand succès, tout en maintenant un moyen de garde des enfants. En effet, cela a réellement permis aux femmes d'avoir un moment régulier pour elle.

De plus, certaines personnes hébergées ont émis le souhait d'apprendre à faire du vélo. Cela a fait l'objet d'une demande de financement, qui n'a pas abouti favorablement, mais l'équipe du CHRS reste mobilisée sur la mise en place d'un tel projet dans les mois à venir.

Annexe 4 - Bilan 20^{ème} édition du FITA 2022

Le festival International de Théâtre Action (FITA) a lieu tous les deux ans sur Grenoble depuis une vingtaine d'années. Laurent Poncelet, son fondateur, a souhaité appliquer en France les bienfaits d'une pratique de Théâtre Action qu'il a observée au Brésil.

Le terme de Théâtre Action ne semble pas se définir de manière figée, il se réfère à une « démarche fondée sur la pratique de la création théâtrale collective, dont l'objectif est de donner la parole à des personnes culturellement et socialement défavorisées, autrement dit à des gens qui ne peuvent pas s'exprimer habituellement. Le principe est de rendre cette parole accessible à un maximum de publics, et notamment à des personnes culturellement et socialement défavorisées »¹.

Le FITA de Grenoble est un projet ancré dans l'international : des troupes théâtrales de différents pays du monde s'y représentent.

L'histoire entre le CHRS Sud Isère et le FITA a commencé par une rencontre entre Laurent Poncelet et Mano Carrère, alors éducatrice au CHRS, avant même la création de ce festival. A la suite d'une sortie au théâtre avec des femmes hébergées, celle-ci a organisé une rencontre avec les acteurs. Lorsque Laurent Poncelet a créé le festival, l'idée a donc émergé d'inviter une troupe d'acteurs à un repas préparé par les femmes du CHRS. Cette idée a bien pris et l'organisation s'est reproduite tous les deux ans à chaque festival. Il est important pour l'équipe actuelle de continuer à faire vivre ce projet à la suite de cette éducatrice.

Cet historique entre le CHRS et le FITA vient rencontrer un besoin souvent exprimé par les femmes du CHRS, à savoir celui d'avoir du temps pour elles, de vivre une sortie en soirée sans leurs enfants. Pour certaines les éléments matériels sont compliqués à réunir pour se permettre des sorties (notamment la garde d'enfant), pour d'autres cela renvoie à un sentiment de culpabilité qui peut être très fort, ainsi qu'à une difficulté de séparation avec leur enfant.

Enfin, Mano Carrère intervenant désormais en tant que bénévole pour Culture du Cœur, le projet prend cette année une dimension partenariale avec cette association, membre du Groupement des Possibles.

1. Objectifs et moyens mis en œuvre

Objectif 1 : *Utiliser le théâtre comme support aux échanges (thématiques pouvant faire écho aux familles) : fondements du théâtre action.*

Les représentations du FITA, en lien avec les fondements du théâtre action, visent à valoriser la parole de personnes socialement défavorisées. Les acteurs mettent en lumière leur parcours de vie, le théâtre est alors un vecteur d'expression permettant de sublimer des expériences personnelles. Certaines thématiques abordées peuvent faire directement écho aux familles du CHRS, et dans l'après coup, la pièce de théâtre permet une levée des discussions. Ces sorties prennent alors un prolongement professionnel : elles deviennent supports aux entretiens, permettent une progression sur l'histoire personnelle (prise de conscience, prise de confiance, se sentir moins seul).

Les familles découvrent qu'une pratique culturelle et artistique permet de faire quelque chose de son vécu.

Moyens :

- Choix des spectacles avec les personnes intéressées par le projet (sur présentation du programme du festival), en lien avec les thématiques qui leur font écho. Cette année, les personnes accompagnées ont choisi deux spectacles, l'un sur la thématique du harcèlement scolaire (*H@rcelement(s)* - CIE Alvéole), et le second sur les parcours d'exil (*Vies exilées, vies cabosées* – Groupe théâtral de l'APARDAP).
- Echanges avec la troupe de théâtre la veille de la représentation
- Discussions à chaud après le spectacle, avec la troupe ; puis autour d'un café au CHRS
- Discussions en entretiens individuels après une prise de recul

Objectif 2 : *Favoriser l'accès à la culture, découvrir le théâtre*

Les familles que nous accueillons au CHRS sont pour la plupart éloignées des lieux culturels, que ce soit en tant que spectateur ou en tant que pratique personnelle. Certaines personnes ne savent pas ce qu'est le théâtre. Le quotidien et leur situation (souvent complexe) reste leur préoccupation première, avec son lot de charge mentale et d'anxiété. L'objectif est de vivre et d'éprouver l'apport d'une sortie culturelle dans un lieu culturel de droit commun : rencontrer du monde, échanger des émotions et ressentis partagés, vivre un temps de coupure avec le quotidien : s'immerger dans l'histoire de la pièce.

Moyens :

- Rencontre avec la troupe de comédiens la veille du spectacle (pour le spectacle *H@rcelement(s)*)
- Les spectacles du FITA sont joués dans des salles de théâtre de l'agglomération Grenobloise
- Discussions et retours sur les bienfaits de ces sorties

Objectif 3 : *Permettre aux parents de participer à une sortie entre adultes : s'autoriser à prendre du temps pour soi sans son enfant.*

En tant que parent d'enfants en bas âge, de nombreux adultes du CHRS voient leur vie d'adulte réduite : l'enfant à élever a besoin d'une présence et d'une disponibilité fortes et permanentes. Les femmes en particulier, se sentent investies de ce devoir, parfois de manière si prégnante que leur propre vie de femme n'a plus d'espace. S'autoriser du temps pour soi est compliqué matériellement, et émotionnellement. Pour certaines cela génère un fort sentiment de culpabilité et d'ambivalence personnelle. Pour d'autres, ces mécanismes sont emprunts de jugements forts au niveau des habitudes éducatives (culturelles ou familiales), et cela en rend l'accès encore plus complexe.

Or il apparaît nettement qu'un parent qui parvient à prendre du temps pour lui-même favorise la qualité de sa disponibilité à son enfant lorsqu'il le retrouve. L'objectif de ces sorties est alors de dédramatiser

le fait de confier son enfant, d'expérimenter les bienfaits de vivre du temps pour soi, dans sa relation à soi-même et dans sa disponibilité à l'enfant.

Moyens :

- Garde des enfants, assurée par des professionnels que les familles connaissent et en qui ils ont confiance : professionnels de la crèche et du CHRS.
- Valorisation de la démarche auprès des parents pour qui elle est compliquée : mettre des mots sur les sentiments éprouvés (ambivalence, culpabilité, peur du jugement, difficultés de séparation...)
- La rencontre de la troupe la veille du spectacle aide à passer le cap

Objectif 4 (commun à chaque animation collective) : *Rompre l'isolement, favoriser les liens entre les familles hébergées, et le lien social dans les espaces de droit commun.*

Une caractéristique forte du public que nous accueillons en CHRS est l'isolement. Isolement réel et isolement éprouvé. Chaque sortie que nous organisons comporte l'objectif de rompre cet isolement, en favorisant le lien social entre les familles et avec l'extérieur.

Moyens :

- Convivialité par le biais du repas partagé la veille avec la troupe (pour le premier spectacle uniquement), et du temps de café proposé après les spectacles.
- Sorties en elles même, effectuées en groupe.

Objectif 5 (commun à chaque animation collective) : *Favoriser la relation de confiance entre les familles hébergées et les professionnels (crèche et CHRS)*

Une relation de confiance se construit, entre autre, sur un partage de vécu commun : des expériences éprouvées ensemble au-delà de la posture accompagnant-accompagné. Ces instants nourrissent la qualité des échanges entre les professionnels et les familles hébergées, et ont en cela un impact direct et considérable sur les accompagnements à venir, dans toutes ses dimensions. Se sentir en confiance face à un professionnel permet de nommer ses difficultés, d'en prendre conscience, et d'accorder de la valeur à ce que ce professionnel peut proposer. Lorsque nous organisons une animation sur l'extérieur, un temps de loisirs ou de convivialité (qu'il soit individuel ou collectif), cela comporte toujours cet objectif sous-jacent.

Moyens :

- Temps de convivialité organisés ensemble, partage des tâches et responsabilités entre professionnels et familles, implication des familles dans le choix des spectacles.
- Temps de convivialité et sorties vécus ensemble, partage des ressentis communs

Évaluation

• Critères d'évaluation

- Concernant l'ensemble de ces objectifs, un des critères principal d'évaluation sera le nombre de personnes ayant participé aux sorties
- Ces personnes ont-elles pu se rendre disponibles émotionnellement aux sorties proposées ?
- La première sortie a-t-elle suscité de l'engouement pour la deuxième ?
- Est-ce que la garde d'enfants proposée était adaptée ?
- Implication des familles dans l'organisation du temps convivial
- Participation des familles au temps convivial

- Motivation des familles à s'inscrire pour ces sorties : inscriptions spontanées ou relances des professionnels ?
- Retour individuels et collectif des personnes ayant participé aux sorties
- **Evaluation quantitative :**
 - Réunions préparatoires autour d'un goûter le samedi 17 septembre : 4 familles participantes, et 1 femme a manifesté ses souhaits en dehors de cette réunion. Cette réunion a permis un choix de deux spectacles. Toutes les personnes venues à cette réunion ont participé par la suite à une sortie.
 - Repas du mercredi 9 novembre : la CIE Alvéole (comédiens et metteurs en scène) + 4 dames et leurs enfants qui ont également participé à la représentation du lendemain.
 - Spectacle du jeudi 10 novembre : 5 personnes inscrites en avances, représentant 4 enfants à garder. Une personne n'est pas venue au dernier moment faute de garde de ses enfants (son conjoint devait assumer cette garde et a eu un empêchement). Une personne s'est inscrite au dernier moment après de grandes hésitations liées à sa difficulté à faire garder sa fille. Au total : 5 femmes ont participé représentant 5 enfants à garder.
 - Spectacle du dimanche 20 novembre : 4 personnes inscrites, 2 participantes. Une des personnes inscrites a annulé sa participation deux jours avant, la seconde absente n'est pas venue.
- **Evaluation qualitative :**
 - **Objectif 1** : Concernant le spectacle du jeudi soir, le thème était le harcèlement scolaire. Il s'agissait d'un spectacle de théâtre forum, amenant le public à participer activement dans la recherche de solutions. Les discussions en sortant du spectacle ont été animées et fortes. Les retours à chaud ont été que ce spectacle était bouleversant, soulevait des questions fortes pour leurs enfants ; pour certaines des souvenirs de vécu douloureux. Par la suite les femmes ont témoigné du fait que malgré l'émotion suscitée, le spectacle était enrichissant car il permet de parler de ce sujet grave mais bien réel, d'envisager des approches face à un enfant victime ou agresseur.
 - **Objectif 2** : une participante ne connaissait pas le théâtre et certaines connaissaient mais n'avaient jamais assisté à une pièce. La participation au FITA avec le CHRS leur a donc permis d'accéder à ce médium culturel et ainsi de favoriser l'accès à la culture.
 - **Objectif 3** : Cet aspect n'a pas été évident pour toutes les personnes qui ont participé. Certaines n'étaient pas à l'aise avec l'idée de faire une sortie sans leurs enfants. Elles ont pu évoquer une certaine culpabilité à le faire. Cet objectif mériterait plus de recul afin de savoir si par la suite, les participants pourront « s'autoriser » plus facilement une sortie sans leurs enfants. Toutefois, pour certaines familles, monoparentales notamment, un frein persiste, celui de pouvoir faire appel à une personne ressource et de confiance pour la garde des enfants.
 - **Objectif 4** : Nous constatons depuis plusieurs mois une dynamique positive dans les espaces collectifs du CHRS avec de multiples temps de partage entre certaines familles hébergées (goûters sur les temps de permanence, repas collectifs, fêtes de fin d'année, etc.). La participation au FITA vient en complémentarité de ces temps conviviaux partagés. En effet, l'ensemble de ces derniers favorisent le lien social et peut participer au développement de l'entraide entre les familles hébergées. De plus, le FITA, qui est un festival ouvert à tous, favorise l'ouverture sur l'extérieur et sur le Droit commun aux familles hébergées. Nous pouvons faire

l'hypothèse que l'accès à ce type d'évènement par le biais du CHRS est facilitateur et rassurant dans un premier temps, et que cela pourrait permettre à des familles d'y participer sans la présence du CHRS dans un second temps.

- **Objectif 5** : Confier leurs enfants aux professionnelles de la crèche a été facilitateur pour certaines familles car elles les connaissent déjà et ont confiance. La participation au FITA avec des professionnels du CHRS vient là encore en complémentarité des autres actions proposées. La pluralité de ces temps d'écoute, de partage des émotions et d'échanges collectifs favorise l'instauration d'une relation de confiance, qui est primordiale dans les accompagnements individuels.

Retour des participants quelque temps après le FITA :

Madame L. a bien aimé voir un des deux spectacles du FITA proposés cette année par le CHRS, sur la thématique du harcèlement scolaire. Elle y avait déjà participé en 2015 avec l'Oiseau Bleu. Elle a pu dire à propos du spectacle qu'elle a vu : « Tout le monde a pleuré. Ça m'a rappelé ce que j'ai vécu. »

Madame N. a assisté au même spectacle et a pu s'exprimer à son sujet : « Ça m'a intéressé et ça m'a fait peur aussi car nous sommes des mamans et nous avons pensé à nos enfants. Lorsque mon fils ira à l'école, je vais lui dire que s'il se fait embêter par les autres, il faut qu'il m'en parle. Nous, les parents, il faut que l'on soit vigilants. Pourquoi pas faire de la sensibilisation au CHRS. Il y a trop d'enfants qui meurent à cause de ça. Encore cette semaine, il y a eu un enfant de 10 ans qui s'est suicidé. Comme on dit, vaut mieux prévenir que guérir. »

Madame K., qui a vu le second spectacle proposé sur la thématique de l'exil, a quant à elle pu dire : « Est-ce que le président Macron a vu ce spectacle ? Ce serait bien s'il existait une vidéo du spectacle afin que le plus de personnes possibles puisse le voir. »

Monsieur S., qui a également vu le second spectacle, a semblé particulièrement touché et a fait le rapprochement avec son propre parcours. Il a également emprunté le livre issu du spectacle, acheté par le CHRS, pour poursuivre la réflexion autour de cette thématique.

Annexe 5 - Bilan Semaines de la parentalité du 1^{er} au 12 Août 2022

En 2018, année marquant le début de la fermeture annuelle de la crèche pour deux semaines au mois d'août, les « semaines parentalité », co-organisées par des professionnelles de la crèche et du CHRS à destination des familles hébergées au CHRS de l'Oiseau Bleu ont vu le jour.

Elles ont pour objectif de proposer sorties extérieures et activités adaptées aux enfants sur cette période de « creux » du mode de garde, de proposer des moments éducatifs et conviviaux, tout en prolongeant le travail effectué toute l'année sur les liens parents-enfants et l'affirmation des compétences parentales des personnes accueillies. Elles cherchent à favoriser le maintien de la cellule familiale durant la période d'été ainsi que la prolongation du projet pédagogique de nos deux établissements. Elle permet également aux familles ayant des projets vacances sur des temps limités, ou n'ayant pas la possibilité de partir, d'accéder aux loisirs pendant les vacances scolaires d'été.

Les semaines parentalité 2022, fortes des expériences précédentes, ont fait le choix d'alterner sorties à la journée sur des lieux éloignés avec des véhicules professionnels, sorties à la demi-journée en transports en commun vers des lieux plus rapprochés (avec objectif secondaire que ces sorties puissent être reproduites par les familles en autonomie), et moments conviviaux ou d'activités sur le site du CHRS, afin de prendre notamment en compte le rythme des enfants et des familles et les envies des familles.

La préparation des semaines parentalité et les moyens mis en œuvre

Le samedi 25 juin, deux professionnelles du CHRS ont décalé leurs horaires de weekend pour que ceux-ci coïncident et qu'une réunion des familles sur la thématique des semaines de parentalité puisse se tenir un samedi après-midi. Une navette voiture a également été organisée afin d'emmener et de ramener les familles n'habitant pas Gières. Ce format de réunion a permis de toucher des personnes en emploi la semaine, ainsi que des personnes plus éloignées géographiquement du CHRS.

Cette réunion avait pour objectif de recueillir les envies et les besoins des familles concernant l'organisation de cette semaine. 8 familles ont participé à la réunion, plus ou moins longuement en fonction des enfants et de leurs obligations respectives. Deux autres s'étaient déclarées intéressées mais ont dû décommander au dernier moment pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Plusieurs projets ont pu être évoqués par les familles, et nous nous sommes attachées à en réaliser deux (Walibi et une sortie au lac).

Quatre rencontres de préparation ont été organisées en amont entre professionnelles crèche et CHRS qui seraient présentes durant les semaines parentalité, pour un total de 6h. Un « document explicatif » (fiche projet + budget) a été rédigé et présenté à la directrice de la crèche pour validation, en l'absence de cheffe de service CHRS

Moyens humains

- 1,8 ETP crèche – éducatrices de jeunes enfants sur la première semaine
- 1 ETP crèche – éducatrice de jeunes enfants sur la deuxième semaine
- Détachement des professionnelles CHRS sur le temps des actions organisées.

Moyens financiers et matériels

Les projets de sorties payantes étant assez onéreux (devis à 510€ pour l'un et 234€ pour l'autre), nous avons fait le choix de demander un financement auprès de la FAS Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif d'accès aux vacances. La FAS peut en effet accorder de façon dérogatoire et exceptionnelle des financements pour des excursions à la journée.

Malgré le temps passé dans l'instruction des demandes et des bilans à déposer, ce qui a représenté un investissement en temps non négligeable, nous ne pouvons que nous féliciter d'y avoir eu recours : en effet, ces deux sorties ont ainsi pu être financées à 80% par des chèques vacances issus de ce dispositif au titre de l'accès aux vacances et aux loisirs, ce qui a considérablement allégé le coût global des semaines parentalité à financer par l'Oiseau Bleu.

Il a également été demandé aux familles une participation financière de 1€ par personne et par sortie pour les sorties payantes. Ce financement symbolique, qui validait l'inscription aux sorties, a permis s'assurer de l'investissement et de la présence finale des familles lors des sorties. De fait, il n'y a eu que très peu d'annulations.

En plus du coût restant des deux sorties payantes après déduction faite des chèques vacances, un budget a également été alloué pour du petit matériel d'animation, ainsi que pour l'achat de la viande des repas partagés, le reste des plats étant amené par les familles).

Pour les sorties n'étant pas accessibles en transports en commun, nous avons utilisé les véhicules de l'Oiseau Bleu (Trafic et 9 places de la pension de famille).

Annexe 6 – Bilan Accompagnement aux vacances 2022

L'équipe du CHRS est en lien avec la FAS AURA concernant le programme « Vacances pour tous », qui octroie des aides sous forme de chèques vacances aux personnes hébergées dans nos structures pour des départs individuels, et pour des sorties collectives organisées en intra.

Départs individuels :

Ce programme est un véritable coup de pouce, qui nous permet de mobiliser les familles sur des projets de départ qui deviennent accessibles. Les familles sont nombreuses à s'en saisir et à exprimer le bien être ressenti de ces départs en vacances. Pour certaines cela permet également une prise de confiance dans leurs capacités à partir seules avec leurs enfants et à monter un projet de départ.

L'accompagnement de ces projets mobilise beaucoup de temps pour l'équipe, notamment concernant les familles peu autonomes dans leurs recherches et dans leur quotidien (il faut les aider à anticiper chaque élément du départ). Cela nous mobilise également pour la constitution du projet en amont, et du bilan au retour des vacances.

Nous avons pu mesurer que cette charge de travail se réduit pour les familles qui sont déjà parties en 2021, ce qui démontre qu'elles ont acquis une plus grande autonomie dans leurs recherches et pour tout le volet de la constitution du projet de départ. Cette plus grande autonomie laisse à penser qu'il leur sera plus facile d'envisager de partir seules, une fois relogées.

En 2022 nous avons organisé deux temps de permanences en mars (une matinée à chaque fois) prévus pour aider les familles à repérer des lieux de vacances et à constituer leur projet. Ainsi, 8 familles sont parties en 2022.

Sorties collectives :

Le fonds « Vacances pour tous » peut également être mobilisé pour des sorties organisées par la structure. En 2022 trois sorties ont été organisées par ce biais (voir détail de ces sorties dans le bilan de la semaine parentalité).

Annexe 7 – Partenariat CHRS/VIAE 38

Le CHRS a un partenariat avec VIAE 38, autre service de l'Oiseau Bleu depuis de nombreuses années. Dans le cadre de l'accompagnement social global, les référents peuvent être amenés à travailler avec les personnes hébergées, la question de leur insertion professionnelle. Selon l'âge et le projet de formation ou professionnel des personnes, celles-ci peuvent notamment être orientées vers la Mission Locale (pour les moins de 26 ans), vers Pôle Emploi ou encore vers VIAE 38, afin de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre du PLIE.

Au sein du CHRS, nous sollicitons des orientations vers VIAE 38 sur leur dispositifs « Hébergement », accessible pour toute personne hébergé sur l'agglomération, et/ou « Rising », pour les personnes ayant le statut de réfugié.

Pour le dispositif « Hébergement », une fiche d'orientation de la personne est établie et transmise à la commission, qui se réunit une fois par mois. Cette instance est, pour les membres des deux équipes, un espace de rencontre et d'échanges régulier, qui renforce le travail partenarial et facilite le lien entre les référents, les conseillers emploi et les personnes accompagnées. Les référents du CHRS entretiennent un lien étroit avec les conseillers emploi de VIAE 38.

Si l'orientation de la personne est validée en commission, le premier entretien peut avoir lieu avec le référent si cette dernière le sollicite.

À la demande de la personne accompagnée ou si le référent constate que cela peut être pertinent, ceux-ci peuvent prendre contact ensemble avec le conseiller emploi et faire le point sur le projet professionnel. De même, si le conseiller estime qu'un lien est nécessaire avec le référent dans le cadre de l'accompagnement global ou s'il est en difficulté dans son accompagnement, il peut contacter ce dernier, afin de permettre de faire évoluer les situations.

Ce partenariat est un réel levier pour l'accompagnement des personnes dans leur projet professionnel. En effet le réseau et la connaissance du marché du travail des conseillers emploi de VIAE 38 permet un accès « simplifié » et « plus rapide », tout en prenant en compte les contraintes de chacun (horaire, localisation, mobilité...).